

Recueil des Actes Administratifs

---

# Conseil départemental du 25 avril 2019

et  
Actes de l'Exécutif  
départemental



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### CONSEIL DEPARTEMENTAL

<b>SERVICE COLLEGES (12310)</b> .....	<b>797</b>
Réseau des collèges - sectorisation.....	797

## ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

<b>DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MOYENS GENERAUX</b> .....	<b>825</b>
Arrêté du 18 avril 2019 portant délégation de signature au Directeur des Affaires Juridiques et des Moyens Généraux et à certains de ses collaborateurs.....	825
<b>SERVICE RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES</b> .....	<b>829</b>
Arrêté CD / ARS n° 2019-0541 du 5 mars 2019 portant sur la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour les établissements et services relevant de la compétence tarifaire conjointe de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Meuse pour le période 2019 à 2021 .....	829



# Extrait des délibérations

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

### SERVICE COLLEGES (12310)

#### RESEAU DES COLLEGES - SECTORISATION

#### **Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à arrêter la sectorisation des collèges publics départementaux,

Vu l'avis défavorable du Conseil départemental de l'éducation nationale du 2 avril 2019,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Adopte l'arrêté de sectorisation des collèges publics départementaux joint à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté.



Département de la Meuse  
Direction Education Jeunesse et Sport  
Service Collèges

Bar le Duc, le

## SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES

Le Président du Conseil départemental,

Vu l'article L213-1 du Code de l'éducation, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, conférant au Conseil départemental la compétence pour arrêter les secteurs de recrutement des collèges

Vu l'avis défavorable du Conseil départemental de l'éducation nationale en date du 2 avril 2019

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du xxxxxxxx

**ARRETE**

### Article 1 :

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté du 18 juillet 2018.

---

### Article 2 :

La répartition des aires de recrutement des collèges est établie, à compter de l'année scolaire 2019/2020, comme suit :

Collège "Louis de Broglie" ANCEMONT :

AMBLY-SUR-MEUSE  
ANCEMONT  
Hameau de BILLEMONT  
BOUQUEMONT  
DIEUE-SUR-MEUSE  
DUGNY-SUR-MEUSE  
GENICOURT-SUR-MEUSE  
HEIPPES  
LANDRECOURT  
LANDRECOURT-LEMPIRE  
LEMMES  
LEMPIRE-AUX-BOIS  
LES MONTHAIROIS  
OSCHES  
RAMBLUZIN et BENOITE-VAUX  
RAMPONT  
RECOURT-LE-CREUX  
RUPT-EN-WOEVRE  
SAINT-ANDRE-EN-BARROIS  
SENONCOURT-LES-MAUJOUY  
SOMMEDIÈUE  
LES SOUHESMES  
LES SOUHESMES-RAMPONT  
SOUILLY  
TILLY-SUR-MEUSE  
VADELAINCOURT  
VILLERS-SUR-MEUSE

Collège "Emilie Carles" ANCERVILLE :

ANCERVILLE  
AULNOIS-EN-PERTHOIS  
BAUDONVILLIERS  
BAZINCOURT-SUR-SAULX  
BRAUVILLIERS  
COUSANCES-LES-FORGES  
HAIRONVILLE  
LA HOUPETTE  
JUVIGNY-EN-PERTHOIS  
LAVINCOURT  
LISLE-EN-RIGALT  
RUPT-AUX-NONAINS  
SAUDRUPT  
SAVONNIÈRES-EN-PERTHOIS  
SOMMELONNE  
VILLE-SUR-SAULX

**Collège d'ARGONNE :**

Site de Clermont en Argonne

AUBREVILLE  
AUZEVILLE-EN-ARGONNE  
Hameau de BELLEFONTAINE  
BRABANT-EN-ARGONNE  
BROCOURT EN ARGONNE  
LE CLAON  
CLERMONT-EN-ARGONNE  
LA CONTROLERIE  
DOMBASLE-EN-ARGONNE  
FROIDOS  
FUTEAU  
LES ISLETTES  
JOUY-EN-ARGONNE  
JUBECOURT  
JULVECOURT  
LACHALADE  
LE NEUFOR  
Hameau de LOCHERES  
NEUVILLY-EN-ARGONNE  
PAROIS  
RARECOURT  
RECICOURT  
LES SENADES ferme  
VILLE-SUR-COUSANCES  
VRAIN COURT

Site de Varennes

AVOCOURT  
BAULNY CHARPENTRY  
BOUREUILLES  
CHEPPY  
CIERGES SOUS MONTFAUCON  
CUISY  
EPINONVILLE  
ESNES EN ARGONNE  
GESNES EN ARGONNE  
MALANCOURT  
MONTBLAINVILLE  
MONTFAUCON  
NANTILLOIS  
SEPTSARGES  
VARENNES EN ARGONNE  
VAUQUOIS  
VERY

**Collège "Raymond Poincaré" BAR-LE-DUC :**

BAR-LE-DUC (selon découpage géographique de la commune)  
BEUREY-SUR-SAULX

BRILLON-EN-BARROIS  
BUSSY-LA-COTE  
CHARDOGNE  
COMBLES-EN-BARROIS  
FAINS-LES-SOURCES  
FAINS-VEEL  
MUSSEY  
ROBERT-ESPAGNE  
TREMONT-SUR-SAULX  
VAL D'ORNAIN  
VARNEY  
VEEL  
VENISE

**Collège "Jacques Prévert" BAR-LE-DUC :**

BAR-LE-DUC (selon découpage géographique de la commune)  
BEHONNE  
CULEY  
ERIZE-LA-BRULEE  
GERY  
GUERPONT  
LOISEY  
LOISEY-CULEY  
LONGEVILLE-EN-BARROIS  
RESSON  
SALMAGNE  
SILMONT  
TANNOIS  
VAVINCOURT

**Collège "André Theuriet" BAR LE DUC :**

BAR-LE-DUC (selon découpage géographique de la commune)  
ERIZE-SAINT-DIZIER  
LAVALLEE  
LEVONCOURT  
MONTPLONNE  
NAIVES-DEVANT-BAR  
NAIVES-ROSIERES  
ROSIERES-DEVANT-BAR  
RUMONT  
SAVONNIERES-DEVANT-BAR

**Collège "P. et M. Curie" BOULIGNY :**

AMEL SUR L'ETANG  
BOULIGNY  
DOMMARY-BARONCOURT  
DOMREMY-LA-CANNE  
ETON

SENON

**Collège "Les Tilleuls" COMMERCY :**

AULNOIS-SOUS-VERTUZÉY  
BONCOURT-SUR-MEUSE  
BOUCONVILLE-SUR-MADT  
BROUSSEY-EN-WOEVRE  
BROUSSEY-RAULECOURT  
CHONVILLE  
CHONVILLE-MALAUMONT  
COMMERCY  
CORNIEVILLE  
COUSANCES-AUX-BOIS  
COUSANCES-LES-TRICONVILLE  
DAGONVILLE  
EUVILLE  
FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES  
GEVILLE  
GIRAUVOISIN  
GIRONVILLE-SOUS-LES-CÔTES  
GRIMAU COURT-PRES-SAMPIGNY  
JOUY-SOUS-LES-COTES  
LANEUVILLE-AU-RUPT  
LEROUVILLE  
LIGNIERES-SUR-AIRE  
LIOUVILLE  
MALAUMONT  
MARBOTTE  
MARSON-SUR-BARBOURE  
MECRIN  
MELIGNY-LE-GRAND  
MELIGNY-LE-PETIT  
MENIL- AUX-BOIS  
MENIL-LA-HORGNE  
PONT-SUR-MEUSE  
RAMBUCOURT  
RAULECOURT  
SAINT-AGNANT-SOUS-LES-COTES  
SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES  
SAULX-EN-BARROIS  
SORCY-SAINT-MARTIN  
TRICONVILLE  
VADONVILLE  
VERTUZÉY  
VIGNOT  
VILLE-ISSEY  
XIVRAY-MARVOISIN

**Collège "J. et B. Lepage" DAMVILLERS :**

AZANNES-ET-SOUMAZANNES  
BRANDEVILLE  
BREHEVILLE  
CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS  
CREPION  
DAMVILLERS  
DANNEVOUX

DELUT  
DOMBRAS  
ECUREY-EN-VERDUNOIS  
ETRAYE  
FLABAS  
GIBERCY  
GREMILLY  
HARAUMONT  
LISSEY  
MANGIENNES  
MERLES-SUR-LOISON  
MOIREY  
MOIREY-FLABAS-CREPION  
PEUVILLERS  
PILLON  
REVILLE-AUX-BOIS  
ROMAGNE-SOUS-LES-COTES  
SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN  
SIVRY SUR MEUSE  
VILLE-DEVANT-CHAUMONT  
VILLERS-LES-MANGIENNES  
VILOSNES HARAUMONT  
VITTARVILLE  
WAVRILLE

**Collège "L. Michel" ETAIN :**

ABAUCCOURT-LES-SOUPLEVILLE  
ABAUCCOURT-HAUTCOURT  
AUCOURT-LES-BUZY  
BILLY-SOUS-MANGIENNES  
BLANZEE  
BOINVILLE-EN-WOEVRE  
BROVILLE  
BUZY  
BUZY-DARMONT  
CHATILLON-SOUS-LES-COTES  
LES-CLAIRS-CHENES  
DAMLOUP  
DARMONT  
DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT  
EIX  
ETAIN  
FERME DE RAMPONT  
FERME DE SOREL  
FOAMEIX  
FOAMEIX-ORNEL  
FROMZEY  
GINCREY  
GOURAINCOURT  
GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE  
GUSSAINVILLE  
HAUCOURT-LA-RIGOLE  
HAUTCOURT-LES-BROVILLE  
HERMEVILLE-EN-WOEVRE  
HOUDELAINCOURT-SUR-OTHAIN  
LANHERES  
LOISON  
MAUCOURT-SUR-ORNE

MOGEVILLE  
MORANVILLE  
MORGEMOULIN  
MOULAINVILLE  
MUZERAY  
OLLIERES  
ORNEL  
PARFONDRUPT  
RECHICOURT  
ROUVRES-EN-WOEVRE  
SAINT-JEAN-LES-BUZY  
SPINCOURT  
VAUDONCOURT  
WARCO

**Collège "L. Pergaud" FRESNES-EN-WOEVRE :**

AVILLERS-SAINTE-CROIX  
BILLY-SOUS-LES-COTES  
BONZEE  
BONZEE-EN-WOEVRE  
BRAQUIS  
BUTGNEVILLE  
CHAMPLON  
COMBRES-SOUS-LES-COTES  
DOMMARTIN-LA-MONTAGE  
DONCOURT-AUX-TEMPLIERS  
LES EPARGES  
FERME D'AULNOIS  
FERME D'HANNONCELLES  
FRESNES-EN-WOEVRE  
HADONVILLE-LES-LACHAUSSEE  
HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES  
HARVILLE  
HATTONCHATEL  
HATTONVILLE  
HAUDIOMONT  
HAUMONT-LES-LACHAUSSEE  
HENNEMONT  
HERBEUVILLE  
JONVILLE-EN-WOEVRE  
LABEUVILLE  
LACHAUSSEE  
LATOIR-EN-WOEVRE  
MAIZERAY  
MANHEULLES  
MARCHEVILLE-EN-WOEVRE  
MESNIL-SOUS-LES-COTES  
MONT-VILLERS  
MOUILLY  
MOULOTTE  
PAREID  
PINTHEVILLE  
RIAVILLE  
RONVAUX  
SAINT-BENOIT-EN-WOEVRE  
SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE  
SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES  
SAINT-REMY-LA-CALONNE

SAULX-EN-WOEVRE  
SAULX-LES-CHAMPLON  
THILLOT  
TRESAUVVAUX  
VIEVILLE-SOUS-LES-COTES  
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL  
VILLE-EN-WOEVRE  
VILLERS-SOUS-BONCHAMPS  
VILLERS-SOUS-PAREID  
WADONVILLE EN WOEVRE  
WATRONVILLE  
WOEL

**Collège du Val d'Ornois GONDRECOURT-LE-CHATEAU :**

ABAINVILLE  
AMANTY  
BADONVILLIERS  
BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS  
BAUDIGNECOURT  
BIENCOURT SUR ORGE  
BONNET  
BURE  
CHASSEY-BEAUPRE  
CIRFONTAINE EN ORNOIS (52)  
DAINVILLE-BERTHELEVILLE  
DELOUZE  
DELOUZE-ROSIERES  
DEMANGE-AUX-EAUX  
Hameau d'ECUREY  
GERAUVILLIERS  
GONDRECOURT-LE-CHATEAU  
HORVILLE-EN-ORNOIS  
HOUDELAINCOURT  
LUMEVILLE-EN-ORNOIS  
MANDRES-EN-BARROIS  
MAUVAGES  
MONTIERS SUR SAULX  
RIBEAUCOURT  
LES ROISES  
ROSIERES-EN-BLOIS  
TOURAILLES-SOUS-BOIS  
VAUDEVILLE-LE-HAUT  
VOUTHON-BAS ET VOUTHON-HAUT

**Collège "R. Aubry" LIGNY-EN-BARROIS :**

BOVIOLLES  
LE BOUCHON SUR SAULX  
CHANTERAINE  
CHENNEVIERES  
COUVERTPUIS  
DAMMARIE SUR SAULX  
DOMREMY AUX BOIS  
ERNECOURT  
ERNEVILLE AUX BOIS  
FOUCHERES AUX BOIS  
GIVRAUVAL

HEVILLIERS  
JOVILLIERS  
Hameau de LANEUVILLE-SAINT-JOIRE  
LIGNY-EN-BARROIS  
LONGEAUX  
LOXEVILLE  
MAULAN  
MENAUCOURT  
MENIL SUR SAULX  
MORLAINCOURT  
MORLEY  
NAIX-AUX-FORGES  
NANCOIS-LE-GRAND  
NANCOIS-SUR-ORNAIN  
NANT-LE-GRAND  
NANT-LE-PETIT  
NANTOIS  
OEY  
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN  
SAINT-AUBIN-SUR-AIRE  
SAINT-JOIRE  
STAINVILLE  
TREVERAY  
TRONVILLE-EN-BARROIS  
VAUX LA PETITE  
VAUX LA GRANDE  
VELAINES ET WILLERONCOURT  
VILLERS LE SEC

**Collège "J. D'Allamont" MONTMEDY :**

AVIOTH  
BAZEILLES-SUR-OTHAIN  
BREUX  
CHAUVENCY-LE-CHATEAU  
CHAUVENCY-SAINT-HUBERT  
ÉCOUVIEZ  
FLASSIGNY  
FRESNOIS  
HAN-LES-JUVIGNY  
IRE-LE-SEC  
IRE-LES-PRES  
JAMETZ  
JUVIGNY-SUR-LOISON  
LOUPPY-SUR-LOISON  
MARVILLE  
MONTMEDY  
QUINCY-LANDZECOURT  
REMOIVILLE  
THONNE-LA-LONG  
THONNE-LE-THIL  
THONNE-LES-PRES  
THONNELLE  
VELOSNES  
VERNEUIL-GRAND  
VERNEUIL-PETIT  
VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY  
VILLECLOYE

**Collège "J. Moulin" REVIGNY-SUR-ORNAIN :**

ANDERNAY  
AUZECOURT  
BRABANT-LE-ROI  
CONTRISSON  
COUVONGES  
LAIMONT  
MAISON-DU-VAL  
MOGNEVILLE  
NETTANCOURT  
NEUVILLE-SUR-ORNAIN  
NOYERS-AUZECOURT  
NOYERS-LE-VAL  
RANCOURT-SUR-ORNAIN  
REVIGNY-SUR-ORNAIN  
SOMMEILLES  
VASSINCOURT  
VILLERS-AUX-VENTS

**Collège "Les Avrils" SAINT MIHIEL :**

AILLY-SUR-MEUSE  
APREMONT-LA-FORET  
BANNONCOURT  
BAUDREMONT  
BELRAIN  
BISLEE  
BRASSEITTE  
BUXERULLES  
BUXIERES-SOUS-LES-COTES  
CHAILLON  
CHAUVONCOURT  
COURCELLES-EN-BARROIS  
COUROUVRE  
CREUE  
DEUXNOUDS-AUX-BOIS  
FERME DE PALAMEIX  
DOMPCEVRIN  
DOMPIERRE-AUX-BOIS  
FRESNES-AU-MONT  
GIMECOURT  
HAN-SUR-MEUSE  
HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES  
KOEUR-LA-GRANDE  
KOEUR-LA-PETITE  
LACROIX-SUR-MEUSE  
LAHAYMEIX  
LAMORVILLE  
LAVIGNEVILLE

LONGCHAMPS-SUR-AIRE  
LOUPMONT  
MAIZEY  
NICEY-SUR-AIRE  
LES PAROCHES  
PIERREFITTE-SUR-AIRE  
RANZIERES  
ROUVROIS-SUR-MEUSE  
RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL  
SAINT-MIHIEL  
SAMPIGNY  
SAVONNIERES-EN-WOEVRE  
SENONVILLE  
SEUZEY  
SPADA  
THILLOMBOIS  
TROYON  
VARNEVILLE  
VALBOIS  
VARVINAY  
VAUX-LES-PALAMEIX  
VILLE-DEVANT-BELRAIN  
VILLOTTE-SUR-AIRE  
WOIMBEY  
WOINVILLE

Collège "Kastler" STENAY :

AINCREVILLE  
AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT  
BAALON  
BANTHEVILLE  
BEAUCLAIR  
BEAUFORT-EN-ARGONNE  
BRIEULLES  
BROUENNES  
CESSE  
CLERY LE GRAND  
CLERY LE PETIT  
CUNEL  
DOULCON  
DUN SUR MEUSE  
FONTAINES SAINT CLAIR  
HALLES-SOUS-LES-COTES  
INOR  
LAMOUILLY  
LANEUVILLE-SUR-MEUSE  
LINY DEVANT DUN  
LION DEVANT DUN  
LUZY SAINT-MARTIN  
MARTINCOURT-SUR-MEUSE  
MILLY SUR BRADON  
MONT DEVANT SASSEY  
MONTIGNY-DEVANT-SASSEY  
MOULINS-SAINT-HUBERT  
MOUZAY  
MURVAUX

NEPVANT  
OLIZY-SUR-CHIERS  
POUILLY-SUR-MEUSE  
ROMAGNE SOUS MONTFAUCON  
SASSEY SUR MEUSE  
SAULMORY-ET-VILLEFRANCHE  
STENAY  
VILLERS DEVANT DUN  
WISEPPE

**Collège "Saint Exupéry" THIERVILLE :**

BETHELAINVILLE  
BETHINCOURT  
BLERCOURT  
BRABANT-SUR-MEUSE  
BRAS-SUR-MEUSE  
CHAMPNEUVILLE  
CHARNY-SUR-MEUSE  
CHATTANCOURT  
CONSENVOYE  
FORGES-SUR-MEUSE  
FROMERVILLE-LES-VALLONS  
GERCOURT DRILLANCOURT  
MARRE  
MONTZEVILLE  
MOULIN-BRULE  
NIXEVILLE  
NIXEVILLE-BLERCOURT  
REGNEVILLE-SUR-MEUSE  
SAMOGNEUX  
SIVRY-LA-PERCHE  
THIERVILLE  
VACHERAUVILLE  
VAUX DEVANT DAMLOUP  
VERDUN :

- école de Glorieux  
- école Caroline Aigle : les élèves seront affectés selon l'arrêté  
municipal de VERDUN du 22 mars 2010.

**Collège "E. du Chatelet - Le Champ sous l'Orme" VAUBECOURT :**

AMBLAINCOURT  
Hameau de AUBERCY  
AUTRECHAMP SUR AIRE  
BEAULIEU-EN-ARGONNE  
BEAUSITE  
BEAUZEE-SUR-AIRE  
BRIZEAUX  
BULAINVILLE  
LES CHARMONTOIS (51)  
CHAUMONT-SUR-AIRE  
CONDE-EN-BARROIS  
COURCELLES-SUR-AIRE  
DEUXNOUDS-DEVANT-BEAUZEE  
ERIZE-LA-GRANDE

ERIZE-LA-PETITE  
EVRES  
FERME ARCE-FAYS  
FLEURY-SUR-AIRE  
FOUCAUCOURT-SUR-THABAS  
GENICOURT-SOUS-CONDE  
HARGEVILLE-SUR-CHEE  
LES-HAUTS-DE-CHEE  
HEIPPES  
IPPECOURT  
ISSONCOURT  
LAHEYCOURT  
LAMERMONT  
LAVOYE  
LES MARATS  
LISLE-EN-BARROIS  
LOUPPY-LE-CHATEAU  
LOUPPY-SUR-CHEE  
MONDRECOURT  
NEUVILLE-EN-VERDUNOIS  
NUBECOURT  
PRETZ  
RAIVAL  
REMBERCOURT-AUX-POTS  
REMBERCOURT-SOMMAISNE  
RIGNAUCOURT  
ROSNES  
SEIGNEULLES  
SENARD  
SEUIL D'ARGONNE  
SERAUCOURT  
SOMMAISNE  
TRIAUCOURT-EN-ARGONNE  
LES TROIS DOMAINES  
VAUBECOURT  
VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY  
WALY

Collège "Les Cuvelles" VAUCOULEURS :

BOVEE-SUR-BARBOURE  
BRIXEY-AUX-CHANOINES  
BROUSSEY-EN-BLOIS  
BUREY-EN-VAUX  
BUREY-LA-COTE  
CHALAINES  
CHAMPOUGNY  
EPIEZ-SUR-MEUSE  
GOUSSAINCOURT  
MAXEY-SUR-VAISE  
MONTBRAS  
MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS  
NAIVES-EN-BLOIS  
NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS  
OURCHES-SUR-MEUSE  
PAGNY-LA-BLANCHE-COTE  
PAGNY-SUR-MEUSE  
REFFROY  
RIGNY-LA-SALLE

RIGNY-SAINT-MARTIN  
SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE  
SAUVIGNY  
SAUVOY  
SEPVIGNY  
TAILLANCOURT  
TRAVERON  
TROUSSEY  
UGNY-SUR-MEUSE  
VAUCOULEURS  
VILLEROY-SUR-MEHOLLE  
VOID-VACON

**Collège "Maurice Barrès" VERDUN :**

VERDUN :

- Ecole Jules Ferry,
- Ecole Louise Michel
- Ecole Caroline AIGLE (les élèves seront affectés selon l'arrêté municipal de VERDUN du 22 mars 2010.)

BELLERAY

BELRUPT-EN-VERDUNOIS

HAUDAINVILLE

Hameau de BILLEMONT (commune de DUGNY et de BELLERAY)

**Collège "Buvignier" VERDUN :**

BELLEVILLE-SUR-MEUSE

ORNES

VERDUN :

- Ecole Poincaré Galland
- Ecole Porte de France,
- Ecole Caroline AIGLE (les élèves seront affectés selon l'arrêté municipal de VERDUN du 22 mars 2010.)

**Collège de LONGUYON :**

ARRANCY-SUR-CRUSNE

DUZEY

NOUILLONPONT

ROUVROIS SUR OTHAIN

RUPT-SUR-OTHAIN

SAINT-PIERREVILLERS

SORBÉY

**Collège de THIAUCOURT :**

BENEY-EN-WOEVRE

LAHAYVILLE

LAMARCHE-EN-WOEVRE

MONTSEC

NONSARD

NONSARD-LAMARCHE

RICHECOURT

**Collège de SERMAIZE les BAINS :**

REMENNECOURT

---

**ARTICLE 3 :**

A compter de l'année scolaire 2020/2021, la répartition des aires de recrutement des collèges est établie comme suit :

**Collège "Louis de Broglie" ANCEMONT :**

AMBLY-SUR-MEUSE  
ANCEMONT  
Hameau de BILLEMONT  
BOUQUEMONT  
DIEUE-SUR-MEUSE  
DUGNY-SUR-MEUSE  
GENICOURT-SUR-MEUSE  
HEIPPES  
LANDRECOURT  
LANDRECOURT-LEMPIRE  
LEMMES  
LEMPIRE-AUX-BOIS  
LES MONTHAIRONS  
OSCHES  
RAMBLUZIN et BENOITE-VAUX  
RAMPONT  
RECOURT-LE-CREUX  
RUPT-EN-WOEVRE  
SAINT-ANDRE-EN-BARROIS  
SENONCOURT-LES-MAUJOUY  
SOMMEDIUE  
LES SOUHESMES  
LES SOUHESMES-RAMPONT  
SOUILLY  
TILLY-SUR-MEUSE  
VADELAINCOURT  
VILLERS-SUR-MEUSE

**Collège "Emilie Carles" ANCERVILLE :**

ANCERVILLE  
AULNOIS-EN-PERTHOIS  
BAUDONVILLIERS  
BAZINCOURT-SUR-SAULX  
BRAUVILLIERS  
COUSANCES-LES-FORGES  
HAIRONVILLE  
LA HOUPETTE  
JUVIGNY-EN-PERTHOIS  
LAVINCOURT  
LISLE-EN-RIGAULT  
RUPT-AUX-NONAINS  
SAUDRUPT

SAVONNIERES-EN-PERTHOIS  
SOMMELONNE  
VILLE-SUR-SAULX

**Collège d'ARGONNE de Clermont en Argonne :**

AUBREVILLE  
AUZEVILLE-EN-ARGONNE  
AVOCOURT  
BAULNY CHARPENTRY  
BOUREUILLES  
Hameau de BELLEFONTAINE  
BRABANT-EN-ARGONNE  
BROCOURT EN ARGONNE  
LE CLAON  
CHEPPY  
CIERGES SOUS MONTFAUCON  
CLERMONT-EN-ARGONNE  
CUISY  
LA CONTROLERIE  
DOMBASLE-EN-ARGONNE  
EPINONVILLE  
ESNES EN ARGONNE  
FROIDOS  
FUTEAU  
GESNES EN ARGONNE  
LES ISLETTES  
JOUY-EN-ARGONNE  
JUBECOURT  
JULVECOURT  
LACHALADE  
MALANCOURT  
MONTBLAINVILLE  
MONTFAUCON  
NANTILLOIS  
LE NEUFOR  
Hameau de LOCHERES  
NEUVILLY-EN-ARGONNE  
PAROIS  
RARECOURT  
RECICOURT  
LES SENADES ferme  
SEPTSARGES  
VARENNES EN ARGONNE  
VAUQUOIS  
VERY  
VILLE-SUR-COUSANCES  
VRAIN COURT

**Collège "Raymond Poincaré" BAR-LE-DUC :**

BAR-LE-DUC (selon découpage géographique de la commune)  
BEUREY-SUR-SAULX  
BRILLON-EN-BARROIS  
BUSSY-LA-COTE  
CHARDOGNE  
COMBLES-EN-BARROIS  
FAINS-LES-SOURCES

FAINS-VEEL  
MUSSEY  
ROBERT-ESPAGNE  
TREMONT-SUR-SAULX  
VAL D'ORNAIN  
VARNEY  
VEEL  
VENISE

**Collège "Jacques Prévert" BAR-LE-DUC :**

BAR-LE-DUC (selon découpage géographique de la commune)  
BEHONNE  
CULEY  
ERIZE-LA-BRULÉE  
GERY  
GUERPONT  
LOISEY  
LOISEY-CULEY  
LONGEVILLE-EN-BARROIS  
RESSON  
SALMAGNE  
SILMONT  
TANNOIS  
VAVINCOURT

**Collège "André Theuriet" BAR LE DUC :**

BAR-LE-DUC (selon découpage géographique de la commune)  
ERIZE-SAINT-DIZIER  
LAVALLÉE  
LEVONCOURT  
MONTPLONNE  
NAIVES-DEVANT-BAR  
NAIVES-ROSIÈRES  
ROSIÈRES-DEVANT-BAR  
RUMONT  
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR

**Collège "P. et M. Curie" BOULIGNY :**

AMEL SUR L'ÉTANG  
BOULIGNY  
DOMMARY-BARONCOURT  
DOMREMY-LA-CANNE  
ETON  
SENON

**Collège "Les Tilleuls" COMMERCY :**

AULNOIS-SOUS-VERTUZÉY  
BONCOURT-SUR-MEUSE  
BOUCONVILLE-SUR-MADT  
BROUSSEY-EN-WOEVRE  
BROUSSEY-RAULECOURT  
CHONVILLE  
CHONVILLE-MALAUMONT

COMMERCY  
CORNIEVILLE  
COUSANCES-AUX-BOIS  
COUSANCES-LES-TRICONVILLE  
DAGONVILLE  
EUVILLE  
FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES  
GEVILLE  
GIRAUVOISIN  
GIRONVILLE-SOUS-LES-COTES  
GRIMAU COURT-PRES-SAMPIGNY  
JOUY-SOUS-LES-COTES  
LANEUVILLE-AU-RUPT  
LEROUVILLE  
LIGNIERES-SUR-AIRE  
LIOUVILLE  
MALAUMONT  
MARBOTTE  
MARSON-SUR-BARBOURE  
MECRIN  
MELIGNY-LE-GRAND  
MELIGNY-LE-PETIT  
MENIL- AUX-BOIS  
MENIL-LA-HORGNE  
PONT-SUR-MEUSE  
RAMBUCOURT  
RAULECOURT  
SAINT-AGNANT-SOUS-LES-COTES  
SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES  
SAULX-EN-BARROIS  
SORCY-SAINT-MARTIN  
TRICONVILLE  
VADONVILLE  
VERTUZEY  
VIGNOT  
VILLE-ISSEY  
XIVRAY-MARVOISIN

**Collège "J. et B. Lepage" DAMVILLERS :**

AZANNES-ET-SOUMAZANNES  
BRANDEVILLE  
BREHEVILLE  
CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS  
CREPION  
DAMVILLERS  
DANNEVOUX  
DELUT  
DOMBRAS  
ECUREY-EN-VERDUNOIS  
ETRAYE  
FLABAS  
GIBERCY  
GREMILLY  
HARAUMONT  
LISSEY  
MANGIENNES  
MERLES-SUR-LOISON  
MOIREY  
MOIREY-FLABAS-CREPION

PEUVILLERS  
PILLON  
REVILLE-AUX-BOIS  
ROMAGNE-SOUS-LES-COTES  
SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN  
SIVRY SUR MEUSE  
VILLE-DEVANT-CHAUMONT  
VILLERS-LES-MANGIENNES  
VILOSNES HARAUMONT  
VITTARVILLE  
WAVRILLE

**Collège "L. Michel" ETAIN :**

ABAUCCOURT-LES-SOUPLEVILLE  
ABAUCCOURT-HAUTCOURT  
AUCOURT-LES-BUZY  
BILLY-SOUS-MANGIENNES  
BLANZEE  
BOINVILLE-EN-WOEVRE  
BROVILLE  
BUZY  
BUZY-DARMONT  
CHATILLON-SOUS-LES-COTES  
LES-CLAIRS-CHENES  
DAMLOUP  
DARMONT  
DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT  
EIX  
ETAIN  
FERME DE RAMPONT  
FERME DE SOREL  
FOAMEIX  
FOAMEIX-ORNEL  
FROMZEY  
GINCREY  
GOURAINCOURT  
GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE  
GUSSAINVILLE  
HAUCOURT-LA-RIGOLE  
HAUTCOURT-LES-BROVILLE  
HERMEVILLE-EN-WOEVRE  
HOUDELAINCOURT-SUR-OTHAIN  
LANHERES  
LOISON  
MAUCOURT-SUR-ORNE  
MOGEVILLE  
MORANVILLE  
MORGEMOULIN  
MOULAINVILLE  
MUZERAY  
OLLIERES  
ORNEL  
PARFONDRUPT  
RECHICOURT  
ROUVRES-EN-WOEVRE  
SAINT-JEAN-LES-BUZY  
SPINCOURT  
VAUDONCOURT  
WARCQ

Collège "L. Pergaud" FRESNES-EN-WOEVRE :

AVILLERS-SAINTE-CROIX  
BILLY-SOUS-LES-COTES  
BONZEE  
BONZEE-EN-WOEVRE  
BRAQUIS  
BUTGNEVILLE  
CHAMPLON  
COMBRES-SOUS-LES-COTES  
DOMMARTIN-LA-MONTAGE  
DONCOURT-AUX-TEMPLIERS  
LES EPARGES  
FERME D'AULNOIS  
FERME D'HANNONCELLES  
FRESNES-EN-WOEVRE  
HADONVILLE-LES-LACHAUSSEE  
HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES  
HARVILLE  
HATTONCHATEL  
HATTONVILLE  
HAUDIOMONT  
HAUMONT-LES-LACHAUSSEE  
HENNEMONT  
HERBEUVILLE  
JONVILLE-EN-WOEVRE  
LABEUVILLE  
LACHAUSSEE  
LATOUR-EN-WOEVRE  
MAIZERAY  
MANHEULLES  
MARCHEVILLE-EN-WOEVRE  
MESNIL-SOUS-LES-COTES  
MONT-VILLERS  
MOUILLY  
MOULOTTE  
PAREID  
PINTHEVILLE  
RIAVILLE  
RONVAUX  
SAINT-BENOIT-EN-WOEVRE  
SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE  
SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES  
SAINT-REMY-LA-CALONNE  
SAULX-EN-WOEVRE  
SAULX-LES-CHAMPLON  
THILLOT  
TRESAUVVAUX  
VIEVILLE-SOUS-LES-COTES  
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL  
VILLE-EN-WOEVRE  
VILLERS-SOUS-BONCHAMPS  
VILLERS-SOUS-PAREID  
WADONVILLE EN WOEVR  
WATRONVILLE  
WOEL

Collège du Val d'Ornois GONDRECOURT-LE-CHATEAU :

ABAINVILLE  
AMANTY  
BADONVILLIERS  
BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS  
BAUDIGNECOURT  
BIENCOURT SUR ORGE  
BONNET  
BURE  
CHASSEY-BEAUPRE  
CIRFONTAINE EN ORNOIS (52)  
DAINVILLE-BERTHELEVILLE  
DELOUZE  
DELOUZE-ROSIERES  
DEMANGE-AUX-EAUX  
Hameau d'ECUREY  
GERAUVILLIERS  
GONDRECOURT-LE-CHATEAU  
HORVILLE-EN-ORNOIS  
HOUDELAINCOURT  
LUMEVILLE-EN-ORNOIS  
MANDRES-EN-BARROIS  
MAUVAGES  
MONTIERS SUR SAULX  
RIBEAUCOURT  
LES ROISES  
ROSIERES-EN-BLOIS  
TOURAILLES-SOUS-BOIS  
VADEVILLE-LE-HAUT  
VOUTHON-BAS ET VOUTHON-HAUT

Collège "R. Aubry" LIGNY-EN-BARROIS :

BOVIOLLES  
LE BOUCHON SUR SAULX  
CHANTERAINE  
CHENNEVIERES  
COUVERTPUIS  
DAMMARIE SUR SAULX  
DOMREMY AUX BOIS  
ERNECOURT  
ERNEVILLE AUX BOIS  
FOUCHERES AUX BOIS  
GIVRAUVAL  
HEVILLIERS  
JOVILLIERS  
Hameau de LANEUVILLE-SAINT-JOIRE  
LIGNY-EN-BARROIS  
LONGEAUX  
LOXEVILLE  
MAULAN  
MENAUCOURT  
MENIL SUR SAULX  
MORLAINCOURT  
MORLEY  
NAIX-AUX-FORGES  
NANCOIS-LE-GRAND  
NANCOIS-SUR-ORNAIN

NANT-LE-GRAND  
NANT-LE-PETIT  
NANTOIS  
OEY  
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN  
SAINT-AUBIN-SUR-AIRE  
SAINT-JOIRE  
STAINVILLE  
TREVERAY  
TRONVILLE-EN-BARROIS  
VAUX LA PETITE  
VAUX LA GRANDE  
VELAINES ET WILLERONCOURT  
VILLERS LE SEC

**Collège "J. D'Allamont" MONTMEDY :**

AVIOTH  
BAZEILLES-SUR-OTHAIN  
BREUX  
CHAUVENCY-LE-CHATEAU  
CHAUVENCY-SAINT-HUBERT  
ECOUVIEZ  
FLASSIGNY  
FRESNOIS  
HAN-LES-JUVIGNY  
IRE-LE-SEC  
IRE-LES-PRES  
JAMETZ  
JUVIGNY-SUR-LOISON  
LOUPPY-SUR-LOISON  
MARVILLE  
MONTMEDY  
QUINCY-LANDZECOURT  
REMOIVILLE  
THONNE-LA-LONG  
THONNE-LE-THIL  
THONNE-LES-PRES  
THONNELLE  
VELOSNES  
VERNEUIL-GRAND  
VERNEUIL-PETIT  
VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY  
VILLECLOYE

**Collège "J. Moulin" REVIGNY-SUR-ORNAIN :**

ANDERNAY  
AUZECOURT  
BRABANT-LE-ROI  
CONTRISSON  
COUVONGES  
LAIMONT  
MAISON-DU-VAL  
MOGNEVILLE  
NETTANCOURT  
NEUVILLE-SUR-ORNAIN  
NOYERS-AUZECOURT

NOYERS-LE-VAL  
RANCOURT-SUR-ORNAIN  
REVIGNY-SUR-ORNAIN  
SOMMEILLES  
VASSINCOURT  
VILLERS-AUX-VENTS

Collège "Les Avrils" SAINT MIHIEL :

AILLY-SUR-MEUSE  
APREMONT-LA-FORET  
BANNONCOURT  
BAUDREMONT  
BELRAIN  
BISLEE  
BRASSEITTE  
BUXERULLES  
BUXIERES-SOUS-LES-COTES  
CHAILLON  
CHAUVONCOURT  
COURCELLES-EN-BARROIS  
COUROUVRE  
CREUE  
DEUXNOUDS-AUX-BOIS  
FERME DE PALAMEIX  
DOMPCEVRIN  
DOMPIERRE-AUX-BOIS  
FRESNES-AU-MONT  
GIMECOURT  
HAN-SUR-MEUSE  
HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES  
KOEUR-LA-GRANDE  
KOEUR-LA-PETITE  
LACROIX-SUR-MEUSE  
LAHAYMEIX  
LAMORVILLE  
LAVIGNEVILLE  
LONGCHAMPS-SUR-AIRE  
LOUPMONT  
MAIZEY  
NICEY-SUR-AIRE  
LES PAROCHES  
PIERREFITTE-SUR-AIRE  
RANZIERES  
ROUVROIS-SUR-MEUSE  
RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL  
SAINT-MIHIEL  
SAMPIGNY  
SAVONNIERES-EN-WOEVRE  
SENONVILLE  
SEUZÉY  
SPADA  
THILLOMBOIS  
TROYON  
VARNEVILLE  
VALBOIS  
VARVINAY  
VAUX-LES-PALAMEIX  
VILLE-DEVANT-BELRAIN

VILLOTTE-SUR-AIRE  
WOIMBEY  
WOINVILLE

**Collège "Kastler" STENAY :**

AINCREVILLE  
AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT  
BAALON  
BANTHEVILLE  
BEAUCLAIR  
BEAUFORT-EN-ARGONNE  
BRIEULLES  
BROUENNES  
CESSE  
CLERY LE GRAND  
CLERY LE PETIT  
CUNEL  
DOULCON  
DUN SUR MEUSE  
FONTAINES SAINT CLAIR  
HALLES-SOUS-LES-COTES  
INOR  
LAMOUILLY  
LANEUVILLE-SUR-MEUSE  
LINY DEVANT DUN  
LION DEVANT DUN  
LUZY SAINT-MARTIN  
MARTINCOURT-SUR-MEUSE  
MILLY SUR BRADON  
MONT DEVANT SASSEY  
MONTIGNY-DEVANT-SASSEY  
MOULINS-SAINT-HUBERT  
MOUZAY  
MURVAUX  
NEPVANT  
OLIZY-SUR-CHIERS  
POUILLY-SUR-MEUSE  
ROMAGNE SOUS MONTFAUCON  
SASSEY SUR MEUSE  
SAULMORY-ET-VILLEFRANCHE  
STENAY  
VILLERS DEVANT DUN  
WISEPPE

**Collège "Saint Exupéry" THIERVILLE :**

BETHELAINVILLE  
BETHINCOURT  
BLERCOURT  
BRABANT-SUR-MEUSE  
BRAS-SUR-MEUSE  
CHAMPNEUVILLE  
CHARNY-SUR-MEUSE  
CHATTANCOURT  
CONSENVOYE  
FORGES-SUR-MEUSE  
FROMEREVILLE-LES-VALLONS  
GERCOURT DRILLANCOURT

MARRE  
MONTZEVILLE  
MOULIN-BRULE  
NIXEVILLE  
NIXEVILLE-BLERCOURT  
REGNEVILLE-SUR-MEUSE  
SAMOGNEUX  
SIVRY-LA-PERCHE  
THIERVILLE  
VACHERAUVILLE  
VAUX DEVANT DAMLOUP  
VERDUN :

- école de Glorieux
- école Caroline Aigle : les élèves seront affectés selon l'arrêté

municipal de VERDUN du 22 mars 2010.

**Collège "E. du Chatelet - Le Champ sous l'Orme" VAUBECOURT :**

AMBLAINCOURT  
Hameau de AUBERCY  
AUTRECOURT SUR AIRE  
BEAULIEU-EN-ARGONNE  
BEAUSITE  
BEAUZEE-SUR-AIRE  
BRIZEAUX  
BULAINVILLE  
LES CHARMONTOIS (51)  
CHAUMONT-SUR-AIRE  
CONDE-EN-BARROIS  
COURCELLES-SUR-AIRE  
DEUXNOUDS-DEVANT-BEAUZEE  
ERIZE-LA-GRANDE  
ERIZE-LA-PETITE  
EVRES  
FERME ARCE-FAYS  
FLEURY-SUR-AIRE  
FOUCAUCOURT-SUR-THABAS  
GENICOURT-SOUS-CONDE  
HARGEVILLE-SUR-CHEE  
LES-HAUTS-DE-CHEE  
HEIPPES  
IPPECOURT  
ISSONCOURT  
LAHEYCOURT  
LAMERMONT  
LAVOYE  
LES MARATS  
LISLE-EN-BARROIS  
LOUPPY-LE-CHATEAU  
LOUPPY-SUR-CHEE  
MONDRECOURT  
NEUVILLE-EN-VERDUNOIS  
NUBECOURT  
PRETZ  
RAIVAL  
REMBERCOURT-AUX-POTS  
REMBERCOURT-SOMMAISNE  
RIGNAUCOURT  
ROSNES

SEIGNEULLES  
SENARD  
SEUIL D'ARGONNE  
SERAUCOURT  
SOMMAISNE  
TRIAUCOURT-EN-ARGONNE  
LES TROIS DOMAINES  
VAUBECOURT  
VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY  
WALY

**Collège "Les Cuvelles" VAUCOULEURS :**

BOVEE-SUR-BARBOURE  
BRIXEY-AUX-CHANOINES  
BROUSSEY-EN-BLOIS  
BUREY-EN-VAUX  
BUREY-LA-COTE  
CHALAINES  
CHAMPOUGNY  
EPIEZ-SUR-MEUSE  
GOUSSAINCOURT  
MAXEY-SUR-VAISE  
MONTBRAS  
MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS  
NAIVES-EN-BLOIS  
NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS  
OURCHES-SUR-MEUSE  
PAGNY-LA-BLANCHE-COTE  
PAGNY-SUR-MEUSE  
REFFROY  
RIGNY-LA-SALLE  
RIGNY-SAINT-MARTIN  
SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE  
SAUVIGNY  
SAUVOY  
SEPVIGNY  
TAILLANCOURT  
TRAVERON  
TROUSSEY  
UGNY-SUR-MEUSE  
VAUCOULEURS  
VILLEROY-SUR-MEHOLLE  
VOID-VACON

**Collège "Maurice Barrès" VERDUN :**

VERDUN :

- Ecole Jules Ferry,
- Ecole Louise Michel
- Ecole Caroline AIGLE (les élèves seront affectés selon l'arrêté municipal de VERDUN du 22 mars 2010.)

BELLERAY  
BELRUPT-EN-VERDUNOIS  
HAUDAINVILLE  
Hameau de BILLEMONT (commune de DUGNY et de BELLERAY)

**Collège "Buvignier" VERDUN :**

BELLEVILLE-SUR-MEUSE

ORNES

VERDUN :

- Ecole Poincaré Galland
- Ecole Porte de France,
- Ecole Caroline AIGLE (les élèves seront affectés selon l'arrêté municipal de VERDUN du 22 mars 2010.)

**Collège de LONGUYON :**

ARRANCY-SUR-CRUSNE

DUZEY

NOUILLONPONT

ROUVROIS SUR OTHAIN

RUPT-SUR-OTHAIN

SAINT-PIERREVILLERS

SORBEY

**Collège de THIAUCOURT :**

BENEY-EN-WOEVRE

LAHAYVILLE

LAMARCHE-EN-WOEVRE

MONTSEC

NONSARD

NONSARD-LAMARCHE

RICHECOURT

**Collège de SERMAIZE les BAINS :**

REMNENECOURT

**Claude LEONARD**

Président du Conseil départemental

**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale
- Monsieur le Payeur départemental
- Région Grand Est – Pôle transports agence de BAR LE DUC

# Actes de l'Exécutif départemental

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MOYENS GENERAUX

### ARRETE DU 18 AVRIL 2019 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MOYENS GENERAUX ET A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-3,

VU les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil départemental de la Meuse,

VU l'arrêté d'organisation des services du Département de la Meuse,

VU l'arrêté de délégation de signature accordée au Directeur des affaires juridiques et des moyens généraux et à certains de ses collaborateurs en date du 7 décembre 2017,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

#### DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Délégation de signature est donnée à **M. Olivier AMPS**, Directeur des affaires juridiques et des moyens généraux, pour l'ensemble des matières et actes entrant dans le cadre des responsabilités qui lui ont été confiées en matière d'affaires juridiques et de gestion des moyens généraux :

A/ les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil départemental dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent,

B/ les ampliements ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département et signés par les autorités habilitées,

C/ les ordres de mission selon les principes arrêtés dans le règlement intérieur, et les décisions d'octroi des congés du personnel relevant de la direction (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux),

D/ par délégation de l'autorité territoriale, les livrets d'évaluation professionnelle des agents de sa direction, à l'exception de ceux qu'il évalue directement,

E/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget affecté à sa direction dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles,

F/ les titres de recettes,

G/ tous les actes relatifs à la préparation, à la passation et à l'exécution et au règlement des marchés publics, accord-cadre ou avenant à ces contrats, limitée s'agissant de la passation aux seuls marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 25 000 € HT,

H/ tous les actes suivants se rapportant à la passation des marchés publics, accord-cadre ou avenant à ces contrats:

- avis d'appel public à la concurrence, avis de pré-information et avis d'attribution,
- convocation des élus, partenaires externes et agents départementaux aux commissions restreintes,
- registre des dépôts des offres de candidatures ou de prix,
- lettres de rejet.

I/ la certification du "service fait",

J/ les extraits des délibérations des séances du Conseil départemental et de la Commission permanente,

K/ tous les actes administratifs ou notariés relatifs à des acquisitions, des rétrocessions, des échanges ou des cessions foncières décidées par le Conseil départemental ou la Commission permanente ainsi que tous les actes relatifs à l'indemnisation des droits grevant les biens acquis dans le cadre de ces acquisitions, rétrocessions, échanges ou cessions et les pièces justificatives et la certification,

L/ les requêtes introductives d'instance ou mémoires en défense présentés en première instance, en appel ou en cassation devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.

## **ARTICLE 2 :**

<b>SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES</b>
------------------------------------

**Mme Agathe ADAM-GIRONNE**, Responsable de service

Dans le cadre de ses attributions et compétences définies au sein du service, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil départemental dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent,

B/ les ampliations ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département signés par les autorités habilitées,

C/ les ordres de mission selon les principes arrêtés par le règlement intérieur, et les décisions d'octroi des congés du personnel relevant du service (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux),

D/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget affecté à son service dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles, les titres de recettes,

E/ tous les actes suivants se rapportant à la passation des marchés publics, accord-cadre ou avenant à ces contrats:

- avis d'appel public à la concurrence, avis de pré-information et avis d'attribution,
- convocation des élus, partenaires externes et agents départementaux aux commissions restreintes,
- registre des dépôts des offres de candidatures ou de prix,
- lettres de rejet,

F/ tous les actes administratifs ou notariés relatifs à des acquisitions, des rétrocessions, des échanges ou des cessions foncières décidées par le Conseil départemental ou la Commission permanente ainsi que tous les actes relatifs à l'indemnisation des droits grevant les biens acquis dans le cadre de ces acquisitions, rétrocessions, échanges ou cessions et les pièces justificatives et la certification,

G/ la certification du « service fait »

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Agathe ADAM-GIRONNE**, Responsable de service des affaires juridiques, les délégations de signature qui lui sont accordées seront assurées par **Mme Pascaline ANFOSSI**, Responsable du service des assemblées.

### ARTICLE 3 :

#### SERVICE ASSEMBLÉES

**Mme ANFOSSI Pascaline**, Responsable de service

Dans le cadre de ses attributions et compétences définies au sein du service, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil départemental dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent,

B/ les ampliations ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département signés par les autorités habilitées,

C/ les extraits des délibérations des séances du Conseil départemental et de la Commission permanente,

D/ les ordres de mission selon les principes arrêtés par le règlement intérieur, et les décisions d'octroi des congés du personnel relevant du service (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux),

E/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget affecté à son service dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles, les titres de recettes,

F/ la certification du « service fait ».

G/ tous les actes relatifs à la préparation, à la passation et à l'exécution et au règlement des marchés publics, accord-cadre ou avenant à ces contrats, limitée s'agissant de la passation aux seuls marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Pascaline ANFOSSI**, Responsable du service des assemblées, les délégations de signature qui lui sont accordées seront assurées par **Mme Agathe ADAM-GIRONNE**, Responsable du service des affaires juridiques.

### ARTICLE 4 :

#### SERVICE ACHATS ET SERVICES

**Mme Claire GASPARD**, Responsable de Service

Dans le cadre de ses attributions et compétences définies au sein du service, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil départemental dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent,

B/ les ampliations ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département signés par les autorités habilitées,

C/ les ordres de mission selon les principes arrêtés par le règlement intérieur, et les décisions d'octroi des congés du personnel relevant du service (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux),

D/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget affecté à son service dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles, les titres de recettes,

E/ tous les actes relatifs à la préparation, à la passation et à l'exécution et au règlement des marchés publics, accord-cadre ou avenant à ces contrats, limitée s'agissant de la passation aux seuls marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 25 000 € HT,

F/ la certification du « service fait ».

#### Secteur achats

**Mme Sylvie NICOLLE**, Référent technique secteur achats

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ tous les actes suivants se rapportant à la passation des marchés publics, accord-cadre ou avenant à ces contrats dont le montant n'excède pas 1000 € HT :

- avis d'appel public à la concurrence,
- convocation des élus, partenaires externes et agents départementaux aux commissions restreintes,
- registre des dépôts des offres de candidatures ou de prix.

B/ la certification du « service fait ».

#### Secteur protocole - évènements

**M. Patrick WEBER**, Référent technique secteur protocole - évènements

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ la certification du « service fait ».

**ARTICLE 5** : Les délégations résultant de l'arrêté en date du 7 décembre 2017 accordées au Directeur des affaires juridiques et des moyens généraux et à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

**ARTICLE 6** : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Claude LÉONARD  
Président du Conseil Départemental

ARRETE CD / ARS N° 2019-0541 DU 5 MARS 2019 PORTANT SUR LA PROGRAMMATION DES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES RELEVANT DE LA COMPETENCE TARIFAIRE CONJOINTE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE POUR LE PERIODE 2019 A 2021

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Grand Est

Le Président du Conseil Départemental  
de la Meuse

**VU** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment leur titre I respectif ;

**VU** le CASF, notamment ses articles L.312-1, L.313-12, L.313-12-2, L.313-11 et suivants ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment le titre IV, chapitre III article 124 ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé (ARS) à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** l'article 75 de la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

**VU** l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'ARS Grand Est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**CONSIDERANT** que les établissements et services mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L.312-1 ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire conjointe du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental font l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;

**CONSIDERANT** que les CPOM se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I du même article L.313-12 dans sa rédaction antérieure à la publication de la loi, pour les établissements mentionnés au 6° du I de l'article L.312-1.

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Délégué Territorial de l'ARS dans le Département de la Meuse, de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS et de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Meuse,

**ARRETEMENT**

**Article 1<sup>er</sup>:** Le Directeur Général de l'ARS établit conjointement avec le Président du Conseil Départemental de la Meuse, la liste des établissements et services médico-sociaux devant signer un CPOM. Cette liste, figurant en annexe 1 du présent arrêté, précise l'identification des établissements et services concernés et l'année prévisionnelle de la signature du CPOM.

**Article 2 :** Cette programmation est établie pour la période 2019-2021. Elle peut être mise à jour chaque année.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours préalable obligatoire devant les autorités compétentes, puis d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

**Article 4** : La Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est, le Délégué Territorial de l'ARS dans le Département de la Meuse et le Directeur Général des Services du Département de Meuse, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Pour le Directeur Général  
de l'ARS Grand Est et par délégation,  
La Directrice de l'Autonomie

Le Président du Conseil Départemental  
de La Meuse

Edith CHRISTOPHE

Claude LEONARD

FINESS juridique	Gestionnaire	Numéro FINESS de l'ESMS	Raison sociale ESMS	Année prévisionnelle de signature
540001856	APAMSP LORRAINE DE	550005532	CAMSP DU NORD MEUSIEN VERDUN	2021
		550005540	CENTRE ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE STENAY	2021
540006707	OHS DE LORRAINE	550005250	EHPAD SAINT GEORGES OHS HANNONVILLE SOUS LES COTES	2019
550000046	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	550004618	EHPAD MAURICE CHARLIER-CH DE COMMERCY	2019
550000095	CHS DE FAINS VEEL	550003248	CAMSP DU SUD MEUSIEN DU CHS FAINS-VEEL	2020
		550004949	UNITÉ D'ACCUEIL SPECIALISE ALZHEIMER	2020
550000244	ETAB SOC MEDICO-SOC COMMUNAL MR STENAY	550000087	MAISON DE RETRAITE JEAN GUILLOT	2021
550000350	MAISON DE RETRAITE DE DUN	550002216	MAISON DE RETRAITE « EUGENIE »	2019
550000376	MAISON DE RETRAITE DE GONDRECOURT	550002232	MAISON DE RETRAITE	2019
550000384	MAISON DE RETRAITE DE LIGNY	550002240	MAISON DE RETRAITE	2020
550000467	SYNDICAT INTERCOM CANTON SPINCOURT PA	550003594	MAISON DE RETRAITE VICTOR BONAL BOULIGNY	2020
		550006829	EHPAD DE SPINCOURT	2020
550000517	CONGREGATION ST JOSEPH	550004055	MAISON DE RETRAITE ST JOSEPH à GLORIEUX	2020
550003354	CENTRE HOSPITALIER DE BAR LE DUC	550006340	EHPAD LES CEPAGES - CH DE BAR LE DUC	2020
550004030	C C A S DE SOMMEDIÈUE	550003727	RESIDENCE JACQUES BARAT-DUPONT	2021
550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550005698	FAM « RESIDENCE JARDIN FONTAINE » VERDUN	2019
		550003453	FAM « RESIDENCE JARDIN FONTAINE » VASSINCOURT	2019
550006795	CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL	550004634	EHPAD SAINTE ANNE - SAINT MIHIEL	2020
		550005177	MAISON RETRAITE STE CATHERINE	2020
550006886	CIAS BAR LE DUC - SUD MEUSE	550003602	MR BLANPAIN (EHPAD BLANPAIN-COUCHOT)	2019
550007074	ETAB. PUBLIC INTERCO. EHPAD D'ARGONNE	550000079	MAISON DE RETRAITE CLERMONT EN ARGONNE	2021
		550002257	MAISON DE RETRAITE SAINT BALDERIC MONTFAUCON	2021
		550002273	MAISON DE RETRAITE VARENNES EN ARGONNE	2021

550007561	SEISAAM CLERMONT ARGONNE	-	EN	550006407	FAM DE BAR-LE-DUC	2019
				550007058	FAM ADOSSE AU FAS LES ISLETES	2019
680020047	SAS ELTER			550006357	EHPAD LES EAUX VIVES DE TRIAUCOURT	2019
				550006365	EHPAD LES EAUX VIVES DE SOUILLY	2019
				550006373	EHPAD LES EAUX VIVES DE PIERREFITTE SUR AIRE	2019
750056335	SAS MEDICA FRANCE			550005615	RESIDENCE LES MELEZES BAR LE DUC	2021
920809829	FONDATION PERCE NEIGE			550007041	FAM ADOSSE AU FO (PERCE NEIGE) JUVIGNY SUR LOISON	2021



**Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :**

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie Départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 26/04/2019

**Date de dépôt légal :** 26/04/2019